

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

N° 48-2024

**DECISION MUNICIPALE**  
**AVENANT N°1 DU MAPA N°2022-04 « EXPLOITATION DU CINEMA »**

Monsieur GILLES VINCENT, maire de la commune de SAINT-MANDRIER-SUR-MER :

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
- VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juin 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler des affaires énumérées à l'article L. 2122-22 - 4° du Code général des collectivités territoriales ;
- VU le MAPA n° 2022-04 « *Exploitation du cinéma* » attribué à la Société « Les Petits Ecrans », Espace culturel Albert Camus, La Coupiane, 83160 LA VALETTE-DU-VAR, et notifié le 04/10/2022 pour une prise d'effet au 01/11/2022 ;
- CONSIDERANT la demande par courrier électronique en date du 6 juin 2024 de M. BENITO, Directeur de la société « Les Petits Ecrans » ;
- CONSIDERANT que les prix appliqués ainsi que la clause de révision des prix ne permettent pas de compenser les hausses des prix et que l'équilibre économique du marché se trouve bouleversé ;
- CONSIDERANT que l'avenant n°1 du MAPA n° 2022-04 ne modifie pas le prix du marché mais les conditions d'exécution de celui-ci ;
- CONSIDERANT la compétence du maire pour prendre toute décision concernant les avenants des marchés qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 30% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - Par avenant n° 1, la commune reconsidère les prix et leur évolution afin de compenser les surcoûts que le titulaire subit du fait de circonstances imprévisibles, à savoir une modification des prix du cinéma.

**ARTICLE 2** - La présente décision municipale prendra effet à compter du 01/01/2025.

**ARTICLE 3** : Les tarifs appliqués seront les suivants :

- 7€ : plein ;
- 6€ : Senior (+60 ans), CE, COS, personne à mobilité réduite, groupe + de 10 personnes ;
- 5€ : - 18 ans, étudiants (hors Université de Toulon /La Garde), demandeur d'emploi
- 5€ : abonné Les Petits Écrans (carte d'abonnement : 50€ 10 places / 30€ 6 places + 5€ de frais de carte à l'achat) ;
- 4€ : scolaires, centres de loisirs, partenariat mairie...
- 1€ : étudiants Université de Toulon /La Garde.

**ARTICLE 4**- L'avenant n°1 du MAPA n° 2022-04 « *Exploitation du cinéma* » sera notifié par lettre recommandée contre accusé réception au titulaire du marché la Société « Les

Petits Ecrans », Espace culturel Albert Camus, La Coupiane, 83160 LA VALETTE-DU-VAR.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou par requête dans les deux mois à compter de la publication de la présente décision.

**ARTICLE 6** - La présente décision sera transmise à Monsieur le préfet du VAR, publiée et inscrite au registre des délibérations de la Commune.

**ARTICLE 7** - Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 4 novembre 2024.

Le Maire

Gilles VINCENT

